ARRÊTÉ

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Licence
1ère année
Mention Droit
Parcours Droit accès santé (Montauban)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3 et D. 612-1-13,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'annexés au décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022, notamment leur article 7,

Article 1er

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2025-2026 en :

Licence
1ère année
Mention Droit
Parcours Droit accès santé (Montauban)

est composée comme suit :

- Anne-Laure FABAS-SERLOOTEN, Maîtresse de Conférences, Présidente
- Ludovic AZEMA, Maître de Conférences
- Lycette CORBION, Maîtresse de Conférences

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 3 mars 2025

Pour le Président, et par délégation
La Directrice des Etudes et de la Vie Etudiante
Université Toulouse Capitole

Cosima BLUNTZ